

L'an deux mil quatorze, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 25 juin 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de conseil de la commune de DAMMARTIN sur TIGEAUX, sous la présidence de NALIS Daniel, Président.

Présents :

Représentant la commune de Dammartin sur Tigeaux : BELTRAN Francis, LEMOINE Bernard, BERTHELOT Emmanuelle, ROUX Didier,

Représentant la commune de Faremoutiers : CAUX Nicolas, POVIE Marie Claude, CAVIC Lysiane, COLIN Didier, GILLOOTS Marc, HABAY Sonia

Représentant la commune de Guérard : NALIS Daniel, GRIBOVALLE Géraldine, BEAUDET Jean Pierre, NICAISE Jean Louis, MULLER Catherine, SEPIERRE Maurice

Représentant la commune de Pommeuse : DUCEILLIER Joël, HOMMERY Corinne, DARDANT Jean Pierre, LECERFF Marie-José, BELAID Magali, VILLOINGT Patrick

Secrétaire de séance : GRIBOVALLE Géraldine

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte.

M. le Président soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 11 juin 2014. Le compte rendu est approuvé et signé.

ORDRE du JOUR :

- Budget annexe assainissement : Autorisation d'emprunt
- Avenant à la convention pour le financement du PRM-MED de Dammartin sur Tigeaux
- Proposition d'adhésion à l'ADIL 77
- Tarification des accueils de loisirs
- Budget annexe Economique et Sociale : proposition de vendre un lot
- Informations et questions diverses

1/ Budget annexe assainissement : Autorisation d'emprunt

Pour ce point à l'ordre du jour, le Président a demandé la présence de Mme Hauss, ingénieur principal et responsable du service assainissement de la communauté de communes.

✓ a/ Débat

- M. Beltran donne lecture d'une note transmise à M. Nalis la veille, relative à l'assainissement sur Dammartin sur Tigeaux. Mme Hauss, répond point par point. Le résumé de ses interventions est condensé dans une note de travail qui sera transmise aux conseillers communautaires. *Il est rappelé ci-dessous les éléments importants :*

- *augmentation de la redevance communautaire de l'assainissement pour financer de front les projets (lancement des 2 stations et des travaux sur Monthérant), + 1 € HT*

- *la mise en place de la redevance de l'exploitant, + 1.10 € HT*

- *le changement de réglementation vis à vis de la TVA.*

Après échanges et évocation de quelques situations similaires d'assainissement dans les communes voisines, M. Beltran demande au conseil un moratoire sur l'augmentation prévue sur 2014.

M. Beltran demande que le conseil se prononce sur la possibilité d'un lissage de l'augmentation sur Dammartin sur Tigeaux. Le conseil se prononce contre à 16 voix, 3 voix pour (F. Beltran, E. Berthelot et D. Roux) et 3 abstentions (N. Caux, JP. Dardant et B. Lemoine).

Le débat révèle un problème de communication vis à vis des administrés. Concernant les coûts des travaux d'assainissement, M. Gilloots propose une réunion publique sur la commune de Dammartin sur Tigeaux.

La communauté de communes mettra en place début septembre une réunion publique qui aura lieu sur la commune de Dammartin sur Tigeaux. Les élus de Dammartin doivent communiquer une date et un lieu de réunion.

✓ b/ décision pour la poursuite des investissements

Compte tenu des investissements à réaliser pour l'année 2014 et du budget annexe assainissement qui a été voté le 12 mars 2014, le président propose de contracter un ou plusieurs emprunts à hauteur du montant inscrit au budget primitif, soit 4 200 000 € au total.

Le Président demande :

- de recourir à un ou plusieurs emprunts d'un montant total de 4 200 000 € (quatre millions deux cent mille euros)
- de l'autoriser à lancer une consultation pour recourir à cet ou ces emprunts,
- de l'autoriser à signer le ou les contrats de prêts avec les organismes les mieux-disant
- de l'autoriser à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, le cas échéant et si le contrat le prévoit, aux opérations suivantes :
 - des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et / ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
 - la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement

Il reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 20 (vingt) pour et 2 (deux) abstention, (D. Roux et F. Beltran)

Malgré la délégation donnée au Président, après son élection, qui l'autorise à traiter sans autre avis ce genre de dossier, et le vote de cette délibération, M. Nalis souhaite échanger avec les vice-présidents avant toute décision. Tous les conseillers communautaires seront ensuite informés après signature.

2/ Avenant à la convention pour le financement du PRM-MED de Dammartin sur Tigeaux

Le Président informe que le 10/10/2013 le conseil communautaire a validé la convention de financement des travaux d'aménagements numériques de type montée en débit sur cuivre réalisés par Seine et Marne Numérique pour le compte de la communauté de communes.

Pour information le montant prévisionnel était de 141605.50 €, décomposé en 3 partie :

- 33% à la signature de la convention (paiement effectué le 17/12/2013 pour un montant de 46729.82 €TTC) ;
- 33% à la livraison des équipements PRM-MED.
- le solde (duquel sera déduit les subventions perçues par le syndicat)

La demande d'avenant concerne l'ajustement des coûts

Le 2^{ème} versement sera de 6149.02 €.

Dit que la modification importante du montant des travaux, conjugués à un subventionnement de l'opération plus conséquent que prévu par les financeurs, conduisent à une modification de la subvention de la communauté de communes et ainsi à un ajustement de l'échéancier de paiement.

Demande l'autorisation de procéder à la signature de l'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise cette décision.

3/ Proposition d'adhésion à l'ADIL 77 (facultatif)

L'ADIL (agence départementale d'information sur le logement de Seine et Marne) a pour mission l'information neutre et gratuite de la population sur tous les problèmes liés à l'habitat, rapports locatifs, accession à la propriété, copropriété, amélioration de l'habitat et habitat indigne, fiscalité immobilière, urbanisme, relations de voisinage...

L'ADIL par courrier en date du 18/12/2013, informe que 244 familles du territoire CCBM ont consultés leurs juristes, et propose que la CCBM adhère à cette agence en lieu et place des communes.

Suite à une demande d'information auprès des communes :

- Pommeuse et Guérard : pas d'adhésion

- Faremoutiers ont versé, pour l'année 2013, 286 €, pas de versement en cours pour l'année 2014,

- Dammartin/Tigeaux : pas d'information.

L'adhésion pour l'année 2014 serait de 0.116 € par habitant ; sur la base de 8374 habitants soit 971€ (arrondi)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide ne pas adhérer à 1 voix pour (F. Beltran) 4 abstentions

(C. Muller, G. Gribovalle, D. Roux et B. Lemoine) et 17 contre.

4/ Tarification des accueils de loisirs

Le Président informe des demandes issues de la commission Enfance/Jeunesse du 23/06/2014.

Suite à des nouvelles dispositions dans les communes concernant le fonctionnement du mercredi (pendant la période scolaire), notamment à l'ouverture de la restauration scolaire dans deux communes, et à une demande forte de consentir à une baisse des tarifs des accueils de loisirs.

Les communes de Faremoutiers et Dammartin sur Tigeaux ont fait le choix d'ouvrir leur restauration scolaire le mercredi. Dammartin sur Tigeaux procède actuellement à un sondage auprès des familles pour connaître leur besoin. La commune souhaite la mise en place d'une convention avec la communauté de communes pour le partage de cette nouvelle mise en place. Le Président en accepte le principe.

- le Président propose au conseil communautaire, à compter du 2 septembre 2014 :

a. de nouvelles grilles de tarifs concernant le mercredi pendant la période scolaire, comme suit :

1. accueil du matin de 7h à l'ouverture de l'école : forfait de 2.76 €, facturation de la communauté de communes
2. accueil du matin de 7h à l'ouverture de l'école et restauration jusqu'à 13h30, facturation de la communauté de communes : forfait de 6 €
3. journée complète : de 7h à 19h au plus tard, avec restauration, facturation de la communauté de communes,

Revenus annuels du foyer divisé par 12 (ligne total des salaires et assimilés)	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS et+
Inférieur à 1067,14 €	5.45 €	4.97 €	4.39 €
Inférieur à 1449.14 €	6.46 €	5.87 €	5.17 €
Inférieur à 1831.14 €	7.47 €	6.78 €	5.96 €
Inférieur à 2213.14 €	8.48 €	7.69 €	6.75 €
Inférieur à 2595.14 €	9.49 €	8.59 €	7.53 €
Inférieur à 2977.14 €	10.50 €	9.49 €	8.32 €
Inférieur à 3486.14 €	11.01 €	10.00 €	8.82 €
Inférieur à 3995.14 €	12.02 €	10.51 €	9.33 €
Inférieur à 4505.14 €	12.52 €	11.31 €	9.88 €
Egal ou supérieur à 4505.15 €	15.46 €	14.02 €	12.21 €
Hors communes	31.60 €	31.60 €	31.60 €

4. forfait après midi à partir de 13h30 (sans restauration) facturation de la communauté de communes

Revenus annuels du foyer divisé par 12 (ligne total des salaires et assimilés)	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS et+
Inférieur à 1067,14 €	4.48 €	4.08 €	3.61 €
Inférieur à 1449.14 €	5.31 €	4.82 €	4.24 €
Inférieur à 1831.14 €	6.13 €	5.57 €	4.89 €
Inférieur à 2213.14 €	6.97 €	6.31 €	5.54 €
Inférieur à 2595.14 €	7.80 €	7.06 €	6.18 €
Inférieur à 2977.14 €	8.63 €	7.80 €	6.83 €
Inférieur à 3486.14 €	9.05 €	8.22 €	7.25 €
Inférieur à 3995.14 €	9.87 €	8.63 €	7.67 €
Inférieur à 4505.14 €	10.29 €	9.29 €	8.11 €
Egal ou supérieur à 4505.15 €	12.70 €	11.52 €	10.03 €
Hors communes	25.96 €	25.96 €	25.96

- b. le conseil communautaire accepte le principe, que les familles résidants hors territoire de la communauté de communes de la Brie des Moulins, dont les enfants sont scolarisés sur le territoire de notre communauté et dans le cadre d'un RPI bénéficient à compter du 2/09/2014 des conditions tarifaires de la collectivité.

Pour ce faire une participation financière sera régie par une convention entre la collectivité concernée, en l'occurrence la commune de Tigeaux, et la communauté de communes de la Brie des Moulins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, autorise les décisions ci-dessous à 17 voix pour, 3 abstentions (J. Duceillier, JP Dardant, M. Belaid) et 2 contre (P. Villoingt et M. Gilloots)

M. Gilloots précise qu'il est surtout défavorable au point b.

E. Berthelot est en charge de la liaison relative à la convention entre la communauté de communes et la commune de Tigeaux.

G. Gribovalle propose qu'une communication soit menée auprès des familles pour informer de ces nouveaux tarifs et leur spécificité par rapport aux communes qui instaure la restauration le mercredi midi.

Concernant les tarifs des journées vacances, il est convenu d'organiser une réunion de la commission Enfance/Jeunesse début septembre.

Le Président conclut sur ce point de l'ordre du jour. Le conseil vient de faire un choix politique de service public. D'une part il relève que les choix différents des communes relèvent une faille dans l'esprit communautaire.

D'autre part, en baissant les tarifs, l'enjeu est d'augmenter le coefficient de remplissage de nos structures d'accueils de loisirs. Toutefois, il rappelle que le service est en déficit et que cette situation en cas de maintien ou d'accentuation, ne maquerait pas d'alerter le Trésorerie Principal. Une évaluation intermédiaire devra être établie sur le 4^{ème} trimestre 2014 et le 1^{er} trimestre 2015. Par voie de conséquence, une ré augmentation des tarifs ou de l'impôt pourrait être envisagé.

5/ Budget annexe Economique et Sociale : proposition de vendre un lot

Le Président informe que le local faisant partie de l'ensemble immobilier dit « intercal » et précédemment loué à une entreprise est à nouveau disponible (fin de location au 30/6/2014),

- informe de l'avis des services des domaines et propose de mettre en vente ce local de 525 m² environ pour 110000 € le conseil communautaire à l'unanimité donne un avis favorable à cette mise en vente.

6/ Désignation des membres des commissions

Le Président informe d'une erreur technique concernant la délibération n°32/14 du 11/06/2014, Il convient de préciser dans les tableaux les membres titulaires et suppléants ; Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, ces modifications.

7/ Informations et questions diverses

- N. Caux fait un point sur les informations liées au projet de création d'une maison médicale : réunion du 1/7/14 effectuée par le Conseil Général sur le thème de la « désertification médicale », ainsi que celle effectuée dans sa commune avec des professionnels de santé. 8 praticiens sont prêts à s'engager dans ce projet. La création d'une maison médicale, paraît judicieuse. Il est important que les futurs locataires soient unis dans leur relationnel.

M. Nalis rappelle sur ce dernier point la prochaine réunion qui aura lieu le 9/7/14.

- M. Nalis rappelle la visite des structures de la communauté de communes le 8/7/2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Président,
NALIS Daniel



BELTRAN Francis



ROUX Didier




CAVIC Lysiane



HABAY Sonia



NICAISE Jean Louis



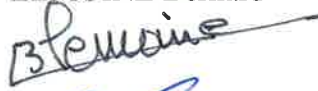
DUCEILLIER Joël



BELAID Magali



LEMOINE Bernard



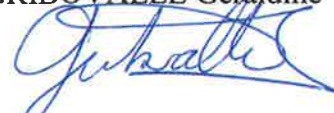
CAUX Nicolas



COLIN Didier



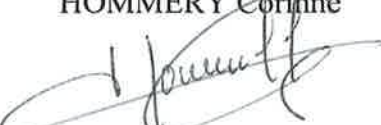
GRIBOVALLE Géraldine



SEPIERRE Maurice



HOMMERY Corinne



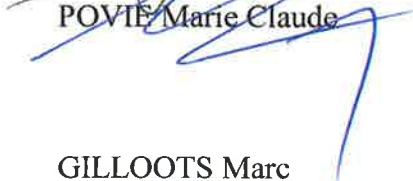
VILLOINGT Patrick



BERTHELOT Emmanuelle



POVIE Marie Claude



GILLOOTS Marc



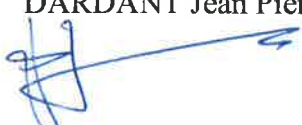
BEAUDET Jean Pierre



MULLER Catherine



DARDANT Jean Pierre



LÉCERFF Marie-José

